

**Cfdt:** GRAND EST

*S'ENGAGER POUR AGIR  
SE FORMER POUR RÉUSSIR*

**SPÉCIAL  
SECTEUR JURIDIQUE**

**FORMATIONS  
SYNDICALES  
2020**



**GRAND EST**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

**Union Régionale  
Interprofessionnelle  
CFDT Grand Est  
Secteur formation**

15 Boulevard Charles V  
54000 Nancy

 03 83 39 45 00

formation-syndicale@grandest.cfdt.fr

**Imprimerie :**

IBS Schiltigheim

**Directeur de publication :**

Dominique TOUSSAINT

**GRANDEST.CFDT.FR**



# ÉDITO

*S'engager pour Agir, se former pour réussir !*

*La formation syndicale doit permettre aux militants d'appréhender leur mandat avec les bases juridiques et techniques nécessaires, mais également, à partager les valeurs d'émancipation et de solidarité chères à la CFDT.*

*Après les élections de représentativité du secteur public, et la mise en place des CSE, les nouveaux militants à former sont nombreux.*

*Cette année encore la formation syndicale proposée par l'URI GE est gratuite pour les syndicats et les participants.*

*Pour garantir cette gratuité, indispensable pour permettre la participation du plus grand nombre, nous devons continuer à gérer avec rigueur. Nous devons, aussi, développer les sources de financement par la facturation des sessions CHS CT ou CSE – SSCT aux entreprises et obtenir la participation financière des CSE à la formation des élus et des délégués syndicaux tel que le prévoit la Loi.*

*Être syndicaliste à la CFDT c'est être capable d'observer, de gérer, d'innover et de négocier les avancées pour faire progresser les droits au plus près des travailleurs.*

*Connaître la CFDT afin de partager ses valeurs et son projet de société avec un maximum de travailleurs. Leur donner envie de nous soutenir par leur vote et par leur adhésion.*

*Connaître le rôle et les missions des représentants du personnel afin de faire progresser le dialogue social au quotidien et obtenir des résultats.*

*La formation dans l'interprofessionnel permet de partager les pratiques syndicales entre militants d'origine professionnelle et de statuts différents. Outre l'enrichissant personnel, elle permet une meilleure connaissance de notre environnement.*

*En feuilletant ce catalogue, j'espère que vous allez trouver les réponses à vos besoins. Il pourra être complété par des modules supplémentaires en cas de demandes importantes, ou par d'autres thématiques au fil de l'année.*

*Une édition spéciale pour les militants mandatés dans le secteur juridique sera éditée rapidement.*

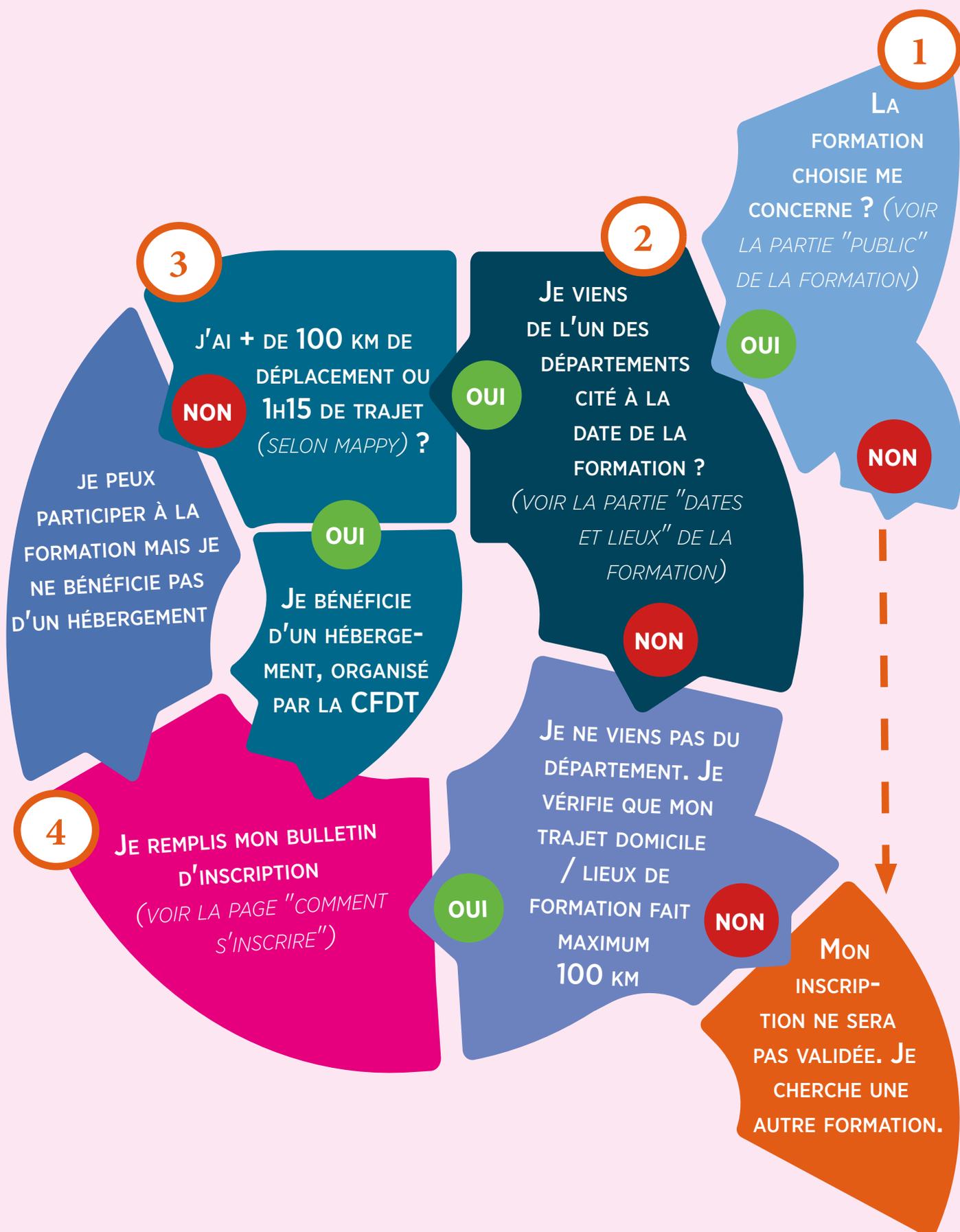
*En attendant de vous rencontrer dans l'une des sessions, je vous souhaite, avec les intervenants du secteur formation, une belle et heureuse année 2020.*

*Sabine Gies*

*Secrétaire Générale Adjointe en charge de la formation syndicale*



# AVANT DE M'INSCRIRE, JE ME QUESTIONNE



# SOMMAIRE - FORMATIONS JURIDIQUES

---

5 **Actualités juridiques CPH exclusivement**

5 **Procédure cour d'appel**

6 **Panorama des sujets CPH**

7 **Référé prud'homal**

8 **Présider une audience**

9 **Licenciement économique**

10 **Actualités juridiques**

11 **Défenseurs syndicaux**

12 **Harcèlement moral et discrimination**

13 **Vie personnelle et outils professionnels**

## **Fiches pratiques**

3 Avant de m'inscrire, je me questionne

14 Comment s'inscrire, coût et financement de la formation

19 Droits à congés, modèles de lettres, etc...

27 **Bulletin d'inscription**



FAIRE LE POINT SUR L'ÉVOLUTION DU DROIT ENCADRANT LE MANDAT PRUD'HOMAL, PARTAGER LES EXPÉRIENCES SUR LES SUJETS D'ACTUALITÉS

## PROGRAMME

- Critère de renouvellement des mandats CPH en 2021
- Contenu des formations
- Actualité jurisprudentielle

### PUBLIC

Conseillers prud'hommes

### DATES ET LIEUX

- 5 février FJT Metz (57)
- 6 février Châlons (08, 10, 51, 52)
- 7 février Canopé Nancy (54, 55, 88)
- 14 février Mittelwihr (67, 68)

### DEMANDE DE CONGÉ

Accès direct au modèle de lettre :  
page 22 Conseiller prud'homme



## PROCÉDURE COUR D'APPEL



## PROGRAMME

- S'appropriier la procédure qui encadre l'appel d'un jugement prud'homal

### PUBLIC

Défenseurs syndicaux

### DATES ET LIEUX

- 10 février FJT Metz  
(Tous les départements)

### DEMANDE DE CONGÉ

Accès direct au modèle de lettre :  
page 23 Défenseur syndical



## PROGRAMME

---

- Appréhender la notion de contrat de travail
- Découvrir les modes de ruptures du contrat de travail
- Découvrir les principales règles d'exécution du contrat de travail

### PUBLIC

NOUVEAUX Conseillers prud'hommes

### DATES ET LIEUX

- 18 au 20 février Gérardmer( tous départements)

### DEMANDE DE CONGÉ

Accès direct au modèle de lettre :  
page 22 Conseiller prud'homme



## PROGRAMME

- La compétence de la formation de référé
- La procédure
- La rédaction des ordonnances de référé
- Les voies de recours

### PUBLIC

Conseillers prud'hommes

### DATES ET LIEUX

- 4 et 5 mars Gérardmer (Tous les départements)
- 12 et 13 mars Châlons (8, 10, 51, 52, 55)\*

### INTERVENANT

ABP\*

### DEMANDE DE CONGÉ

Accès direct au modèle de lettre :  
page 22 Conseiller prud'homme



## PROGRAMME

- Connaître les règles de désignation des Présidents d'audience
- Identifier les besoins du Conseiller Prud'homme pour exercer la fonction de Président
- Appréhender le rôle de Président d'audience dans l'ouverture et la clôture d'audience
- Découvrir le rôle de Président d'audience pendant l'audience
- Se doter d'outils pour améliorer le fonctionnement

### PUBLIC

Conseillers prud'hommes

### DATES ET LIEUX

- 10 mars Mittelwihr (67, 68)
- 18 mars FJT Metz (54, 55, 57, 88)
- 19 mars Châlons (08, 10, 51, 52, 55)

### DEMANDE DE CONGÉ

Accès direct au modèle de lettre :  
page 22 Conseiller prud'homme



## PROGRAMME

- Identifier les différences entre licenciement économique et licenciement inhérent à la personne
- Identifier les éléments qui peuvent justifier la mise en œuvre d'une procédure de licenciement pour raisons économiques
- S'approprier les règles qui encadrent l'obligation de reclassement
- Identifier les obligations de l'employeur lors d'un licenciement économique
- Connaître les principaux dispositifs d'accompagnement

### PUBLIC

Conseillers prud'hommes, défenseurs syndicaux, conseillers du salarié

### DATES ET LIEUX

- 22 au 24 avril FJT Metz (57)
- 22 au 24 avril Schiltigheim (67)
- 5 au 7 mai Mittelwihr (67, 68)
- 18 au 20 mai Canopé Nancy (54, 55, 88)
- 25 au 27 mai Châlons (08, 10, 51)\*
- 22 au 24 juin Saint Dizier (52, 55)\*

### INTERVENANT

ABP\*

### DEMANDE DE CONGÉ

Accès direct aux modèles de lettres :



page 22 Conseiller prud'homme

page 23 Défenseur syndical

page 24 Conseiller du salarié

FAIRE LE POINT SUR L'ÉVOLUTION DU DROIT DU TRAVAIL ET DE LA JURISPRUDENCE

## PROGRAMME

Les thèmes abordés seront différents entre le 1<sup>er</sup> semestre et le 2<sup>ème</sup> semestre, en fonction de l'actualité du moment, des sujets proposés par les militants. Nous vous invitons à venir aux deux sessions.

- 16 juin Schiltigheim (67)
- 17 juin Mittelwihr (67, 68)
- 18 juin Épinal (88)
- 23 juin FJT Metz (57)
- 24 juin Châlons (08, 10, 51)
- 25 juin Bar le Duc (52, 55)
- 26 juin Canopé Nancy (54)

### PUBLIC

Conseillers prud'hommes, défenseurs syndicaux, conseillers du salarié

### DEMANDE DE CONGÉ

Accès direct aux modèles de lettres :

page 22 Conseiller prud'homme

page 23 Défenseur syndical

page 24 Conseiller du salarié



- 1 décembre Schiltigheim (67)
- 2 décembre Mittelwihr (67, 68)
- 8 décembre FJT Metz (57)
- 9 décembre Châlons (08, 10, 51)
- 10 décembre Chaumont (52, 55)
- 14 décembre Épinal (88)
- 11 décembre Canopé Nancy (54)

LE DÉFENSEUR SYNDICAL EST DÉSIGNÉ POUR CONSEILLER, ASSISTER ET ASSURER LA DÉFENSE DES SALARIÉS DEVANT LES CONSEILS DE PRUD'HOMMES, À TOUTES LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE.

## OBJECTIFS

Connaître les différentes phases de la défense juridique CFDT : l'accueil, la place et le rôle du syndicat dans le processus

## PROGRAMME

- La constitution du dossier de défense
- Les conclusions et la plaidoirie

### PUBLIC

Défenseurs syndicaux n'ayant pas encore suivi la formation

### DATES ET LIEUX

- 22 au 25 septembre Gérardmer

### DEMANDE DE CONGÉ

Accès direct au modèle de lettre :  
page 23 Défenseur syndical



# HARCÈLEMENT MORAL ET DISCRIMINATION



## PROGRAMME

- S'approprier la définition du harcèlement moral et de la notion de discrimination
- Identifier le cadre juridique qui les encadre en droit français et en droit européen
- S'approprier les différences entre le droit civil et le droit pénal sur ces questions
- Identifier les sanctions possibles

### PUBLIC

Conseillers prud'hommes, défenseurs syndicaux, conseillers du salarié

### DATES ET LIEUX

- 7 au 9 octobre Mittelwihr (67, 68)
- 14 au 16 octobre Châlons (08, 10, 51)\*
- 14 au 16 octobre Canopé Nancy (54, 55, 88)
- 26 au 28 octobre Schiltigheim (67)
- 28 au 30 octobre FJT Metz (57)
- 1<sup>er</sup> au 3 décembre Saint Dizier (52, 55)\*

### INTERVENANT

ABP\*

### DEMANDE DE CONGÉ

Accès direct aux modèles de lettres :

page 22 Conseiller prud'homme

page 23 Défenseur syndical

page 24 Conseiller du salarié



## PROGRAMME

- Connaître les règles relatives au licenciement pour des faits tirés de la vie personnelle du salarié
- Analyser la jurisprudence relative à l'utilisation à des fins personnelles des technologies de l'information et de la communication
- Repérer l'utilisation des TIC dans le cadre du contrat de travail

### PUBLIC

Conseillers prud'hommes, défenseurs syndicaux, conseillers du salarié

### DATES ET LIEUX

- 3 novembre FJT Metz (54, 55, 57, 88)
- 6 novembre Mittelwihr (67, 68)
- 8 décembre Châlons (8, 10, 51, 52, 55)\*

### INTERVENANT

ABP\*

### DEMANDE DE CONGÉ

Accès direct aux modèles de lettres :

page 22 Conseiller prud'homme

page 23 Défenseur syndical

page 24 Conseiller du salarié



❶ **JE REMPLIS LE BULLETIN D'INSCRIPTION** (*disponible à la fin du catalogue*) après avoir choisis ma formation et vérifié mon parcours "Avant de m'inscrire, je me questionne" en page 3. J'indique mon **adresse mail personnelle de façon lisible** afin de permettre la transmission des documents.

❷ **J'ENVOIE MON BULLETIN D'INSCRIPTION** par mail à :

[formation-syndicale@grandest.cfdt.fr](mailto:formation-syndicale@grandest.cfdt.fr)

ou

URI CFDT GE - Secteur formation

15 Boulevard Charles V

54000 Nancy

❸ **JE FAIS UNE DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION AUPRÈS DE MON EMPLOYEUR.** Même si la session devait être annulée, il vaut mieux avoir déposé la demande et la retirer, plutôt que de se voir refuser le congé, faute d'avoir déposé une demande dans les temps.

❹ **JE REÇOIS UNE CONFIRMATION D'INSCRIPTION DU SECTEUR FORMATION**

❺ **JE REÇOIS MA CONVOCATION PAR MAIL, 15 JOURS AVANT LE DÉBUT DU STAGE,** qui me confirme la date, l'heure ainsi que le lieu de la formation.

❻ **JE M'ENGAGE À PARTICIPER À LA TOTALITÉ DE LA FORMATION.** Je préviens le secteur formation par mail en cas d'annulation ou de retard.

❼ **JE FOURNI UN IBAN ET BIC AU PLUS TARD LE JOUR DE LA FORMATION** pour le remboursement des frais qui se font uniquement par virement. **Aucun remboursement ne sera effectué si l'IBAN ou les justificatifs arrivent plus de 8 jours après la session.**

❽ **JE DONNE UNE COPIE DE MON ATTESTATION DE STAGE** tenant compte de ma présence effective, transmise par mail après le stage, à mon employeur.

# COÛT DE LA FORMATION SYNDICALE

---

**LA FORMATION A UN COÛT. SI NOUS VOULONS ASSURER L'ENSEMBLE DES FORMATIONS, FAIRE PLUS ET MIEUX, IL NOUS FAUT DÉVELOPPER UNE POLITIQUE FINANCIÈRE À HAUTEUR DE NOS AMBITIONS, TOUT EN MAINTENANT LA GRATUITÉ POUR LES MILITANTS ET LES SYNDICATS.**

## LES PRISES EN CHARGE

---

**Le législateur a prévu la prise en charge des frais pédagogiques pour les élus CSE et les élus CHSCT.**

**Pour les autres formations**, vous pouvez adresser une demande de prise en charge à votre CSE ou à l'employeur pour les sessions qui n'entrent pas dans les droits à formations des conseillers prud'hommes et les défenseurs syndicaux.

## VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS ?

---

**Ne renoncez pas à votre projet de formation !** Contactez nous par mail :

[formation-syndicale@grandest.cfdt.fr](mailto:formation-syndicale@grandest.cfdt.fr)

## TARIFICATION

---

- **120 €\* pour les formations**, dont les formations économiques des titulaires du CSE, si un financement est possible par l'entreprise ou le CSE, lorsque plus de 300 salariés,
- **60 €\* pour les formations**, dont les formations économiques des titulaires du CSE, si un financement est possible par l'entreprise ou le CSE, lorsque moins de 300 salariés,
- **15,25 € de frais de repas**,
- **60 € par nuitée de frais d'hébergement**,
- les déplacements, au réel à 0,22 € par km.

**\* Tarif par jour et par stagiaire, des frais pédagogique**



# FINANCEMENTS

TYPE DE CONGÉ	MAINTIEN DU SALAIRE	FRAIS PÉDAGOGIQUES, HÉBERGEMENT, TRANSPORT
<b>CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE</b>	<b>Oui</b> par l'employeur <i>Article L 2145-6</i>	<p><b>Pas d'obligation de prise en charge par l'employeur.</b></p> <p><b>Possibilités de prise en charge :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• par l'employeur en cas de négociation favorable.</li> <li>• par le CSE qui peut prévoir une ligne budgétaire sur le budget des activités sociales et culturelles pour tous les militants ou sur le budget de fonctionnement pour les Délégués Syndicaux ou les suppléants du CSE.</li> <li>• à défaut, par la CFDT.</li> </ul>
<b>FORMATION DES CPH</b>	<b>Oui</b> par l'employeur	<b>Prise en charge par la CFDT.</b>
<b>FORMATION DES DÉFENSEURS SYNDICAUX</b>	<b>Oui</b> par l'employeur.	<b>Prise en charge par la CFDT.</b>
<b>FORMATION DES CONSEILLERS DU SALARIÉ</b>	<b>Oui</b> par l'employeur.	<b>Possibilités de prise en charge par le CSE ou l'employeur.</b>

# DÉPLACEMENT

---



## PRISES EN CHARGE

---

La CFDT prend en charge à raison d'un trajet aller-retour par jour du domicile au lieu de stage par le trajet le plus court.

L'hébergement sera privilégié au delà de 100 km ou 1h15 de trajet dans un soucis de sécurité.

## LIEUX

---

Peuvent participer dans les lieux de formation indiqués dans le catalogue :

- **les militants habitant dans les départements cités,**
- **les militants habitant dans un département limitrophe, à condition que le trajet domicile / lieu de formation n'excède pas 100 km.** Au delà, l'inscription ne sera pas prise en compte.

Afin de limiter l'impact des frais de déplacement sur le budget global du secteur, les lieux de formation pourront être revus selon l'origine géographique de la majorité des stagiaires inscrits.

## TAUX DE REMBOURSEMENT

---

- 0,22 € / km pour 1 personne dans la voiture,
- 0,30 € / km pour 2 personnes dans la voiture,
- 0,40 € / km à partir de 3 personnes dans la voiture,
- sur la base d'un aller-retour en 2<sup>ème</sup> classe sur présentation des billets de train.
- Parking : dans la limite de 5€/jour par voiture maximum.
- Pas de remboursement des frais de taxi.
- Pas de remboursement si le total des frais est inférieur à 5€.

# HÉBERGEMENT ET REPAS

---

GRÂCE À SON RÉSEAU, LA CFDT SE CHARGE DES RÉSERVATIONS D'HÉBERGEMENT ET DE REPAS POUR QUE LA PARTICIPATION À LA FORMATION SE PASSE DANS LES MEILLEURES CONDITIONS.



## HÉBERGEMENT

---

La CFDT réserve et prend en charge l'hébergement **lorsque le trajet domicile / lieu de formation est de plus de 100 km ou plus d'1h15**, en chambre double, dans un lieu défini par elle.

**La demande d'hébergement doit être faite au moment de l'inscription. Les demandes faites moins de 30 jours avant la formation, ne seront pas prises en charge.**

## REPAS

---

**La CFDT organise la restauration !**

La CFDT prend en charge les frais de repas.

**La restauration du midi** est organisée par la CFDT. **Aucun remboursement ne sera opéré.**

La CFDT prend en charge **les frais de repas du soir**, s'ils ne peuvent être pris dans le lieu d'hébergement. Dans la limite de 16 € par stagiaire, sur présentation du justificatif.

**Il n'y a pas de prise en charge de boissons alcoolisées.**



# LES DROITS À CONGÉS C.F.E.S.S.

## Congé de Formation Économique, Sociale et Syndicale

---

### POUR TOUS LES SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ

CODE DU TRAVAIL : ARTICLES L2145-1 À L2145-13

#### DURÉE DU CONGÉ

---

- **12 jours par an** par salarié en fonction de l'effectif de l'entreprise.
- **6 jours supplémentaires** pour les salariés animateurs de formation d'un organisme agréé ou appelés à exercer des responsabilités syndicales.

La durée de chaque congé ne peut être inférieure à 1/2 journée.

#### FRAIS PÉDAGOGIQUES

---

**La prise en charge des frais de formation peut être négociée en amont.**

Certaines conventions, accords d'entreprise ou statuts peuvent prévoir des droits également.

Le CSE peut décider, par une délibération, de consacrer une partie de son budget de fonctionnement au financement de la formation des élus suppléants et des délégués syndicaux de l'entreprise.

*Code du travail : article L 2325-43*

#### MAINTIEN DU SALAIRE

---

**Secteur privé :** l'employeur a obligation de maintenir la rémunération totale du participant à la formation. *Code du travail : article L 2145-6*

#### ASSIMILATION À DU TRAVAIL EFFECTIF

---

La durée du congé ne peut pas être imputée sur celle du congé payé annuel.

Pendant la durée du congé de formation, le salarié bénéficie de la législation sur les accidents du travail (sur le trajet domicile/lieu de stage et pendant la durée de celui-ci). La durée du congé de formation est assimilée à une durée de travail effectif, pour la détermination de l'ensemble des droits résultant du contrat de travail : droits à congés payés, aux prestations d'assurances sociales et familiales.

*Code du travail : article L 2145-10*

# LÉGISLATION SUR LE CONGÉ DE FORMATION

---

## CHOIX DE L'ORGANISME DE FORMATION

---

**Il relève du choix du salarié et ne peut être imposé par l'employeur.**

Cependant, l'organisme qui dispense la formation doit être agréé. C'est le cas de la CFDT.

*(JORF n°0005 du 6 janvier 2019).*

## LE DÉLAI DE DÉPÔT DU CONGÉ FORMATION

---

30 jours minimum avant le début de la formation.

*Code du travail : article R 2145-4*

Voir pages suivants pour les particularités pour les CPH et les défenseurs syndicaux

## LE DÉLAI DE RÉPONSE DE L'EMPLOYEUR

---

**Secteur privé :** 8 jours à compter de la réception de la demande. Passé ce délai, l'employeur ne peut plus refuser le congé.

*Code du travail : article R 2145-5*

## LES CAS DE REFUS ET OBLIGATION DE L'EMPLOYEUR

---

### **Secteur privé**

S'il peut démontrer que l'absence est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise.

Dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la demande, l'employeur doit notifier et motiver son refus à l'intéressé, après avis conforme de CSE. Les demandes déjà différées précédemment doivent être satisfaites en priorité. Pour contester un refus injustifié, saisir le bureau de jugement du conseil des Prud'hommes qui statuera en dernier ressort selon les formes applicables au référé.

*Code du travail : article L 2145-11.*

# CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE SOCIALE ET SYNDICALE (CFESS)

---

## MODÈLES DE DEMANDE DE CONGÉ



Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter du ... au ... (*et du ... au ... si formation en plusieurs sessions*), pour suivre une action de formation, d'une durée de ... jours, au titre du Congé de Formation Économique, Sociale et Syndicale (CFESS), conformément aux articles L.2145-1 à 13 et R.2145-4 du Code du Travail.

Conformément à l'article L. 2145-6, je demande le maintien total de ma rémunération par l'entreprise. Je vous précise qu'il s'agit d'un stage organisé par l'URI CFDT GE, 15 Boulevard Charles V, 54000 NANCY, habilitée par l'Institut d'Études et de Formation Syndicales (ICEFS), à dispenser les formations au titre de ces articles.

Je vous prie d'agréer, ... , l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le ..... Signature .....

# CONSEILLERS PRUD'HOMMES

---

**L'ARTICLE L 1442-2 DU CODE DU TRAVAIL FAIT OBLIGATION AUX EMPLOYEURS D'ACCORDER DES AUTORISATIONS D'ABSENCE AUX MEMBRES D'UN CONSEIL DE PRUD'HOMMES, SALARIÉS DE LEURS ENTREPRISES.**

## DURÉE DU CONGÉ

---

Ces demandes d'autorisations d'absence sont faites par le salarié et accordées obligatoirement dans la limite de six semaines au titre de la formation continue, par mandat. Elles peuvent être fractionnées.

Par ailleurs, l'article D 1442-7 du code du travail limite la durée totale d'absence d'un conseiller prud'hommes pour sa participation à un ou plusieurs stages, à deux semaines au cours d'une même année civile.

## DÉLAIS DE DÉPÔT

---

Au moins trente jours à l'avance, en cas de durée d'absence égale ou supérieure à trois journées de travail consécutives ;

Au moins quinze jours à l'avance dans les autres cas.

Cette information précise la date, la durée et les horaires du stage ainsi que le nom de l'établissement ou de l'organisme responsable.

## MAINTIEN DU SALAIRE

---

Les conseillers prud'hommes ne doivent subir aucune perte de salaire du fait de leur participation à un stage de formation. Le conseiller prud'homme étant un salarié, il a droit à ce titre, et en sus, aux jours de formation dans le cadre du CFESS.

## MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ



### FORMATION CONSEILLERS PRUD'HOMMES

---

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise pour une durée de ... jours, du ..... au ..... , de 9h à 17h, en vue de participer à une session de formation pour les élus prud'homme, conformément aux dispositions de l'article L 1442-2 et D 1442-7 du Code du Travail. Cette formation est assurée par l'URI CFDT GE, 15 Boulevard Charles V, 54000 NANCY, sous l'égide de l'ISEFOJ CFDT, organisme agréé de droit par la loi.

Je vous prie d'agréer, ..., l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le ..... Signature .....

# DÉFENSEURS SYNDICAUX

---

L'EMPLOYEUR ACCORDE AU DÉFENSEUR SYNDICAL DES AUTORISATIONS D'ABSENCE POUR LES BESOINS DE SA FORMATION DANS LA LIMITE DE DEUX SEMAINES PAR PÉRIODE DE QUATRE ANS SUIVANT LA PUBLICATION DE LA LISTE DES DÉFENSEURS SYNDICAUX SUR LAQUELLE IL EST INSCRIT.

LE CONGÉ EST À DÉPOSER **30** JOURS À L'AVANCE, POUR UNE ABSENCE AU MOINS ÉGALE À TROIS JOURNÉES DE TRAVAIL CONSÉCUTIVES ; AU MOINS **15** JOURS À L'AVANCE DANS LES AUTRES CAS.

CESES ABSENCES SONT RÉMUNÉRÉES PAR L'EMPLOYEUR. ARTICLE L 1453-7.

## MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ



### FORMATION DÉFENSEURS SYNDICAUX

---

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise pour une durée de ... jours, du ..... au ..... , en vue de participer à une session de formation pour les défenseurs syndicaux, conformément aux dispositions de l'article L 1453-7 du Code du Travail.

Cette formation est assurée par l'URI CFDT GE, 15 Boulevard Charles V, 54000 NANCY, sous l'égide de l'ICEFS CFDT, organisme agréé de droit par la loi.

Je vous prie d'agréer, ..., l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le ..... Signature .....

# CONSEILLERS DU SALARIÉ

---

LES SALARIÉS QUI EXERCENT LES FONCTIONS DE « CONSEILLER DU SALARIÉ » BÉNÉFICIENT D'UN ACCÈS PRIVILÉGIÉ AU CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE PUISQUE, SELON L'ARTICLE L 1232-12, L'EMPLOYEUR NE PEUT PAS REFUSER LE DÉPART EN CONGÉ.

AINSI, IL ACCORDE AU CONSEILLER DU SALARIÉ, SUR LA DEMANDE DE CE DERNIER, DES AUTORISATIONS D'ABSENCE POUR LES BESOINS DE SA FORMATION DANS LA LIMITE DE DEUX SEMAINES PAR PÉRIODE DE TROIS ANS SUIVANT LA PUBLICATION DE LA LISTE DES CONSEILLERS PAR LE PRÉFET, SUR LAQUELLE IL EST INSCRIT.

## MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ

### FORMATION CONSEILLERS DU SALARIÉ

---



Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise pour une durée de ... jours, du ..... au ..... , en vue de participer à une session de formation pour les conseillers du salariés, conformément aux dispositions de l'article L 1232-12 du Code du Travail.

Cette formation est assurée par l'URI CFDT GE, 15 Boulevard Charles V, 54000 NANCY, sous l'égide de l'ICEFS CFDT, organisme agréé de droit par la loi.

Je vous prie d'agréer, ..., l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le ..... Signature .....

Militants - Adhérents

— entre —

**VOUS**

— et —

**NOUS**

*un lien*

**indissociable**



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



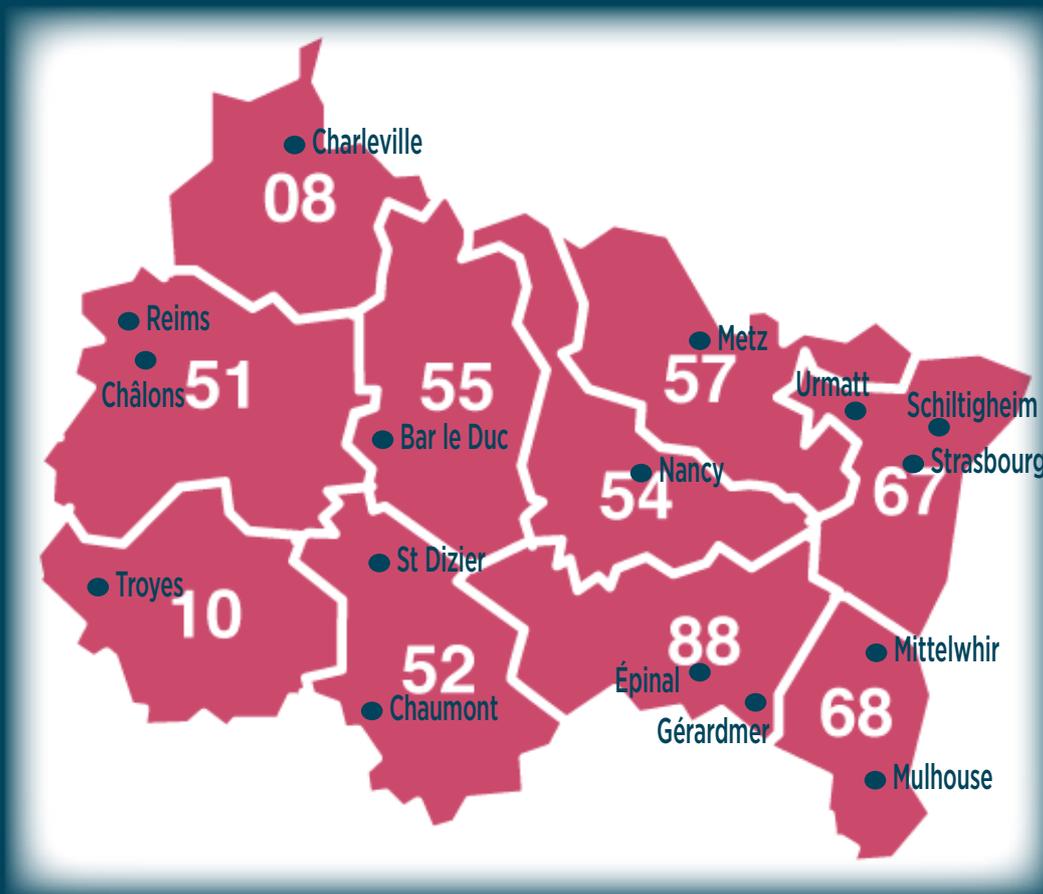
[partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)

Essentiel pour moi

**MACIF** - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.

# SE FORMER POUR AGIR

## DANS LE GRAND EST



**Union Régionale Interprofessionnelle CFDT Grand Est  
Secteur formation**

15 Boulevard Charles V 54000 Nancy

**[formation-syndicale@grandest.cfdt.fr](mailto:formation-syndicale@grandest.cfdt.fr)**

**GRANDEST.CFDT.FR**

# BULLETIN D'INSCRIPTION 2020

**1**  
À remplir  
totalement et  
lisiblement

puis renvoyer le bulletin à :

**Mandatés URI**

**2**  
URI CFDT Grand Est  
Secteur formation  
15 Boulevard Charles V  
54000 Nancy  
formation-syndicale@grandest.cfdt.fr

## SESSION CHOISIE

Nom de la session : \_\_\_\_\_

Date(s) de la session : \_\_\_\_\_

## STAGIAIRE

Homme

Femme

N° NPA\* : \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. perso : \_\_\_\_\_ Tél. prof : \_\_\_\_\_ poste : \_\_\_\_\_

Portable : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Mon mandat syndical :

Je sollicite un hébergement :

### POUR RAPPEL :

**\_ moins de 100 km ou 1h15 de trajet : l'hébergement n'est pas pris en charge par la CFDT**

**\_ plus de 100 km ou 1h15 de trajet : l'hébergement est organisé et payé par la CFDT**

En signant ce formulaire, je soussigné(e) .....

- prends l'engagement de participer à la totalité de la formation
- j'acceptes que mes coordonnées (nom, prénom, ville, mail et téléphone) soient transmises aux participants de la formation afin de faciliter le co-voiturage

Date : .....

Signature du (de la) stagiaire :

